

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

24_03_28_0083	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL	C.C DU 28/03/2024
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 28 mars 2024**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 22 mars 2024**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUISSET Sandrine – CAUGNON Patrick – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIZI Vincent – DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PASTOR Laurent – PENOT Danielle – POLSINELLI Robert – POUDEVIGNE Magaly – ROULOT Océane – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – SIMON Catherine – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

15 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ABDERRAHIM Myriam a donné pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – ACCETTOLA Héléne a donné pouvoir à DESFORGES Marie-Laure – BACCAM Marguerite a donné pouvoir à LEPRETRE Aurélien – BELIME Gaëlle a donné pouvoir à ALIAGA Alexandre – BLOND Priscilla a donné pouvoir à POLSINELLI Robert – DEBES Céline a donné pouvoir à BORGHI Roland – DI SANTO Laurent a donné pouvoir à GUSTO Nadiège – DUSSERT Marie-Thérèse a donné pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – KOPFERSCHMITT Carine a donné pouvoir à GUETAT Christian – LASSAUSAIE Carole a donné pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe a donné pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – LORIOT-CARNIS Maryse a donné pouvoir à PENOT Danielle – NICOLE-WILLIAMS Patrick a donné pouvoir à FAYET Michel – RABUEL Guy a donné pouvoir à GAUDE Daniel – RENARD a donné pouvoir à SALMON Jean-Noël

8 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – CICALA David – JURADO Alain – MAILLET Dorian – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – PERRARD Damien – SAGIROGLU Aïcha

Secrétaire de séance : LEPRETRE Aurélien

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Décisions budgétaires

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2312-1, L.2313-1 et L.1612-4 relatifs à l'approbation des budgets,

Vu la nomenclature M57

Vu la délibération n° 24_02_08_0018 du 8 février 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024, et approuvant le rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération du 28 mars 2024 approuvant le rapport sur la situation en matière de développement durable,

Vu la délibération du 28 mars 2024 relative aux AP/CP,

Vu les délibérations 15_03_24_060 du 24 mars 2015, 16_03_29_083 du 29 mars 2016, 17_03_28_086 du 28 mars 2017, 17_12_19_520 du 19 décembre 2028, 19_12_17_437 du 17 décembre 2019 relatives aux constitutions de provisions pour risques contentieux,

Vu la décision de 2024 relative à la reprise des provisions constituées par les délibérations susvisées,

Vu la délibération n°22_06_30_0208 du 30 juin 2022 relative aux provisions pour créances douteuses,

Considérant le changement de nomenclature comptable (M14→M57) au 1^{er} janvier 2024 impliquant la suppression du chapitre 022 (dépenses imprévues de la section de fonctionnement) s'élevant en 2023 à 1 347 371€, et vu les écritures de régularisation 2023 de la section d'investissement en cours de traitement en collaboration avec le SGC (64 790€), ne permettant pas la fiabilité de la comparaison du BP2024 avec le budgété précédent,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le rapporteur présente les grandes lignes de ce budget dont l'équilibre global apparaît ci-après :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 125 873 100€
- Recettes : 125 873 100€

Section d'investissement :

- Dépenses : 40 293 410€
- Recettes : 40 293 410€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à la majorité – 2 oppositions)

DECIDE

- **D'APPROUVER**, un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement (cf. maquette réglementaire) du Budget Primitif 2024 du Budget Principal,
- **D'APPROUVER** les annexes jointes au Budget Primitif 2024 du Budget Général
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO